

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022

P. J. :
 - 2 projets de délibération
 - 1 annexe (situation des autorisations de programme)
 - 1 maquette financière

Après quelques mois d'exercice, il s'avère nécessaire d'opérer de nouveaux ajustements du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022, tant en dépenses qu'en recettes, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

SECTION D'EXPLOITATION			
Intérêts de la dette	40 000		
Opérations d'ordre	1 780 000		
Virement à la section d'investissement	-1 820 000		
Total	0	Total	0

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement d'adduction en eau potable	-1 140 000	Opérations d'ordre	23 676 130
Remboursement du capital de la dette	1 100 000	Virement de la section d'exploitation	-1 820 000
Opérations d'ordre	21 896 130		
Total	21 856 130	Total	21 856 130

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

Il est proposé de compléter en dépenses, les crédits relatifs aux intérêts de la dette d'un montant de 40 000 francs CFP, au titre des intérêts courus non échus de l'exercice 2022, correspondant aux emprunts de ce budget annexe.

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Par rapport aux inscriptions initiales du budget primitif (92 millions de francs CFP), il convient de compléter les crédits relatifs aux remboursements de la dette en capital à hauteur de 1 100 000 francs CFP.

De plus, sur le programme d'investissement, il est proposé de réduire de -1 140 000 francs CFP la prévision de dépenses relatives aux travaux d'adduction en eau potable de la route du Port Despointes, correspondant au reliquat de la phase 2 des travaux qui est achevée.

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les amortissements et le reclassement de frais d'études et de travaux sont récapitulées ci-dessous.

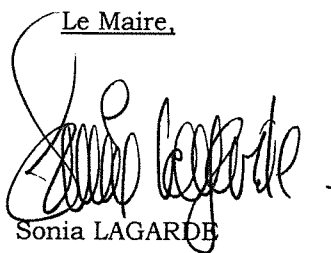
OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENT SUR AUTRES CONSTRUCTIONS	042	6811	51 587	040	28148	51 587
AMORTISSEMENT RESEAUX AEP	042	6811	1 728 413	040	281531	1 728 413
RECLASSEMENT DES AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION	041	2315	15 500 000	041	238	15 500 000
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2314	222 282	041	2031	222 282
RECLASSEMENT DES FRAIS D'ETUDES	041	2315	6 173 848	041	2031	6 173 848
PRELEVEMENT	023	023	-1 820 000	021	021	-1 820 000
	TOTAL		21 856 130	TOTAL		21 856 130

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 et d'approuver la modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme concernées.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

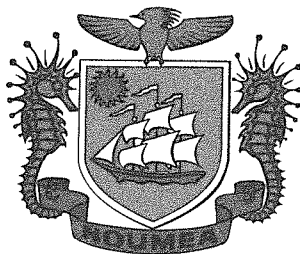
Nouméa, le 14 octobre 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE

Journal of Management Education 36(8) 970-985 © The Author(s) 2012. Reprints and permissions: <http://www.sagepub.com/journalsPermissions.nav>

AP VOTES		AUTORISATION DE PROGRAMME			CREDIT DE PAREMENT														NAV			COMPTABLE CONCURRENCE 20	
N° AP	LIBELLE DE L'AP	N° VOTES APRÈS 2022	N° VOTES AVANT 2022	C.A.M.	CP 2022				CP 2023				CP 2024				CP 2025				ANCIEN NAV		NOUVEAU NAV
					REPORT 2022	BUDGET 2022	VARI CP 2022	CP 2022	CP PRELU 2022	VARI CP 2023	CP 2023	CP PRELU 2023	VARI CP 2024	CP 2024	CP PRELU 2024	VARI CP 2025	CP 2025	CP PRELU 2025					
61-0301-2 : EQUIPEMENTS EAU 2012-2016 (1101213)		887 450 000	-15 524 950	883 895 050	95 400	95 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 554 950	0		
61-0301-4 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (1101216)		1 432 337 505	0	1 432 337 505	237 501 550	-1 140 000	236 361 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269 337 859	1 140 000		
61-0303-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (11012206)		633 211 403	9 645 974	642 857 377	16 878 150	161 725 520	0	161 756 630	170 020 000	16 772 682	186 773 862	108 035 500	0	103 035 606	0	0	0	0	7 126 708	-7 126 708	0		



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/1100 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Bruno CAPY
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCATION	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
28.10.2022	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Michel FONGUE	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Janine BAJON	M.	Claude CHARLOT
28.10.2022	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Christiane SARIDJAN
	M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Luc BRUN	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Stéphanie PAIMAN	Mme	Christine LE SAINT

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SAKOUMORI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Magali MANUOHALALO
		Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de présents	: 34	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 47	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Christophe DELESSERT	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Davina FAUA
		M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
		Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Makaokio FIHIPALAI		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 1100
portant modification des autorisations de programme et des crédits de paiement par décision
modificative n° 2 du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable
pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **03 NOV. 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/579 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/171 du 14 octobre 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 19 octobre 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 20 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre des opérations d'investissement du budget annexe primitif de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022 de la ville de Nouméa, sont approuvées par décision modificative, les modifications d'autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° ET INTITULE DES AP	AP VOTEES APRES DM 2 2022	Antérieur	CREDITS DE PAIEMENT			RAF
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	
			398 612 729	186 772 682	108 035 506	
2 929 140 332	1 965 191 556					270 527 859
61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (6101Z13)	853 895 050	853 799 650	95 400	0	0	0
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (6101Z17E)	1 432 387 905	925 098 537	236 761 509	0	0	270 527 859
61-2020-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (6101Z20E)	642 857 377	186 293 369	161 755 820	186 772 682	108 035 506	0

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOV. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 08 NOV. 2022

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI



Le Maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

- 9 NOV. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION AUTORISATIONS PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT PAR DM2 BUDGET ANNEXE
PRIMITIF EAU POTABLE 2022

Date de transmission de l'acte : 09/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-1100 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221103-2022-1100-DE

Date de décision : 03/11/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du
compte de gestion)